Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 118 (1973)

Heft: 2

Artikel: Plaidoyer pour un service civil sanitaire

Autor: Montmollin, Bernard de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348532

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plaidoyer pour un service civil sanitaire

Le service civil pour beaucoup de nos concitoyens constitue la solution du problème lancinant des objecteurs de conscience. Je ne partage pas cet optimisme car je reste persuadé que les objecteurs philosophicopolitiques n'auront de cesse qu'ils aient supprimé l'armée qu'ils considèrent comme la cause des guerres. Les mouvements d'objecteurs ne militent d'ailleurs que pour un service civil qui soit une alternative au service armé comme si la Confédération allait dire au jeune conscrit: « Tu peux choisir entre une armée où on apprend à tuer et une armée où on apprend à servir son prochain », ce qui reviendrait à n'incorporer dans l'armée que des militaristes impénitents ou des criminels en puissance. J'ose espérer que si notre pays un jour n'avait plus besoin d'une armée forte, nos autorités épargneraient ce dilemme aux jeunes conscrits et supprimeraient tout simplement l'armée.

Comme ce jour n'est pas proche, la Confédération doit continuer à imposer le service militaire aux hommes qu'elle considère comme aptes physiquement et moralement à l'accomplir et à appliquer des sanctions aux réfractaires, ces sanctions pouvant être, dans certains cas, le service civil.

Ce n'est donc pas pour résoudre le problème des objecteurs de conscience que je plaide le dossier du service civil mais c'est parce que, comme beaucoup de citoyens suisses, je suis préoccupé par ce qu'on a appelé la surpopulation étrangère et par ses répercussions sur notre défense nationale.

La population de notre pays a beaucoup augmenté ces dernières années. Or cette augmentation n'est pas due à une natalité désordonnée, mais bien à un afflux de travailleurs étrangers qui, pour la plupart, occupent les emplois que refusent les travailleurs suisses. La solution qui consiste à importer une main-d'œuvre étrangère pour occuper les fonctions jugées indignes des citoyens suisses crée plus de problèmes qu'elle n'en résoud. Parmi ceux-ci, la désorganisation de nos hôpitaux en temps de guerre mérite toute notre attention. La moitié des employés de nos hôpitaux sont des étrangers; il y occupent pratiquement toutes les fonctions subalternes. S'ils devaient brusquement quitter notre pays, nos hôpitaux seraient paralysés et ceci à un moment qui pourrait corres-

pondre avec le début des hostilités. Ce danger n'est pas ignoré de nos autorités. Pour chercher à y parer, elles ont constitué des groupes hôpitaux, formations sanitaires de l'armée, destinées à venir coiffer les hôpitaux civils. Or ces formations sont non seulement trop peu nombreuses pour remplir le vide que créerait le départ des travailleurs étrangers, mais encore les hommes des services complémentaires qui les constituent n'ont pas reçu l'instruction indispensable pour ce travail.

Si l'on veut avoir, dès les premiers jours d'un conflit, des hôpitaux aptes à recevoir des blessés civils et militaires, il est indispensable qu'en temps de paix, déjà, ces hôpitaux fonctionnent avec le personnel dont ils ont besoin en temps de guerre. Je propose donc de remplacer tout ce personnel étranger subalterne par les jeunes gens inaptes au service en créant un service civil sanitaire.

Ce service serait assuré par la plupart des hommes qui actuellement sont incorporés comme SC dans l'armée, par une partie de ceux qui sont déclarés inaptes au service et par des jeunes filles volontaires. Il s'agirait d'un service d'un an fait en une fois, exactement comme les jeunes gens doivent accomplir leurs obligations militaires dans les pays voisins. Le service accompli, ces hommes et ces femmes passeraient dans une réserve qui ne serait mobilisée qu'en temps de service actif.

L'administration d'un service civil peut paraître très lourde à certains qui se l'imaginent calquée sur l'organisation militaire. Or je pense qu'il faut concevoir quelque chose d'entièrement neuf qui n'obéisse qu'aux impératifs de l'efficacité et de l'équité. Les hôpitaux sont chargés actuellement par les facultés et les écoles d'organiser des stages obligatoires pour les étudiants en médecine et les élèves infirmières. Ce sont eux qui dirigent le travail et règlent les questions d'intendances. Pour un service civil, nous pourrions agir de même en imposant aux hôpitaux des normes uniformes pour l'horaire de travail, les congés, les rapports de service, la discipline, et en exigeant en fin de stage un certificat indiquant que les obligations de service ont été remplies.

Cette conception d'un service sanitaire civil répond bien aux exigences d'un service sanitaire total; en effet, elle permettrait d'assurer le traitement proprement dit des blessés civils et militaires dans de bonnes conditions et dès le début d'un conflit et elle déchargerait le service de santé de l'armée et de la protection civile d'une mission que ces services n'ont pas les moyens de remplir de façon satisfaisante.

Les troupes du service de santé dès lors n'auraient d'autres missions que les soins d'urgence et l'évacuation des blessés militaires, ce qui permettrait de réduire considérablement leurs effectifs. Quant à la protection civile, sa tâche serait sensiblement allégée.

Si un service civil représente une solution valable pour le secteur hospitalier, il pourrait de la même manière résoudre des problèmes de main-d'œuvre dans d'autres secteurs des services publics, les travaux publics par exemple. Cette notion de service civil répond en outre à un souci de justice puisqu'il permet d'exécuter sous forme de service les travaux qui n'attirent plus la main-d'œuvre indigène et qu'actuellement on est obligé de faire faire par des étrangers.

Comme on le voit, de nombreuses motivations nous engagent à instituer un service civil, mais parmi celles-ci, le bon fonctionnement de nos hôpitaux en temps de guerre et dès le début des hostilités me paraît être la motivation la plus contraignante.

Lieutenant-colonel Bernard de MONTMOLLIN

